Arrêté ministériel n° 2007-135 du 9 mars 2007 fixant le montant du quotient familial pour le bénéfice du remboursement des frais de voyage et de l'indemnité pour frais d'hébergement lors de cures thermales

Type Texte réglementaire

Nature Arrêté ministériel

Date du texte 9 mars 2007

Publication <u>Journal de Monaco du 16 mars 2007</u>^[1 p.2]

État Texte abrogé

Thématiques Aide et action sociales ; Santé publique - Général

Lien vers le document : https://legimonaco.mc/tnc/arrete-ministeriel/2007/03-09-2007-135@2008.04.05



Notes

Liens

- 1. Journal de Monaco du 16 mars 2007
 - $^{ \ \, [p.1] \ \, } \ \, \text{https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2007/Journal-7829}$